



28 novembre 2023

La FESP salue le total soutien du Gouvernement en faveur du crédit d'impôt SAP perçu par plus de 4 millions de particuliers

Le secteur des services à la personne permet aujourd'hui la réalisation quotidienne de 26 activités pour plus de 4 millions de particuliers sur l'ensemble du territoire national. De l'aide à domicile auprès des personnes dépendantes ou en situation de handicap, au ménage / repassage, soutien scolaire, télé assistance, travaux de bricolage jusqu'à la garde d'enfants à domicile, les services à la personne répondent aux enjeux majeurs de société tels que la conciliation vie personnelle et professionnelle des familles, le bien vieillir ou encore le bien grandir.

Ce secteur, organisé autour d'un crédit d'impôt versé aux utilisateurs de ces services, compte plus de 1,4 millions de salariés.

Afin de renforcer le développement du secteur en enrayant le travail non déclaré et de renforcer le pouvoir d'achat des familles, la FESP a coconstruit depuis 2017 avec le gouvernement le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt (Avim) SAP, entrée en vigueur en juin 2022, qui permet aux consommateurs de n'avoir à payer que 50% du prix de la prestation en percevant de manière instantanée leur crédit d'impôt sans avoir à attendre 18 mois.

L'étude Olivier Wyman « SAP : Bilan économique et enjeux de croissance », réalisée en juin 2023 pour la FESP, a démontré les impacts du crédit d'impôt SAP et notamment du mécanisme d'Avim en termes de croissance et d'emploi. Elle montre notamment que la mise en place du crédit d'impôt immédiat est un immense succès :

1. Des dizaines de milliers d'emplois ont pu être créés depuis un an, à titre illustratif au sein des principaux groupes adhérents^[1] de la FESP plus de 50 000 nouveaux emplois (vingt-cinq mille) ont été créés ;
2. Des millions de foyers de la classe moyenne ont pu avoir un accès facilité aux services à la personne par l'amélioration de leur pouvoir d'achat notamment dans les territoires ruraux et ultra marins.

La FESP, en tant que Fédération leader du secteur des entreprises de SAP, salue le total soutien du gouvernement en faveur du secteur, et en particulier du Ministère de l'Economie et des Finances, et se félicite une fois encore, à l'occasion de l'examen des textes financiers de l'automne, d'avoir contribué au maintien du crédit d'impôt SAP et du mécanisme de l'avance immédiate en proposant des mesures concrètes et sécurisantes tant pour les familles que les finances publiques.

Malheureusement, des fraudes au dispositif d'Avim, ont été détectées en fin d'année dernière venant entacher la réussite de ce dispositif. Ces fraudes, réalisées notamment à travers le dispositif d'acompte, permet aux structures de faire payer au client 50% du prix de la prestation et de demander les 50% manquants qui sont du crédit d'impôt à l'URSSAF, menaçant la survie du dispositif.

^[1] Pour les seules activités de Ménage, Soutien scolaire, Garde d'enfants de plus de six ans et le maintien à domicile auprès des personnes non bénéficiaires de l'Apa et de la PCH (les activités de Garde d'enfants de moins de six ans et de Maintien à domicile réalisées dans le cadre de l'Apa / PCH n'étant pas encore éligibles à l'Avim).



Communiqué de presse



28 novembre 2023

(Quelques structures et patrons voyous ont profité de ce système pour demander le paiement de prestations non réalisées et encaisser ainsi du crédit d'impôt indue.)

Il était donc indispensable pour la FESP, soutenue par le gouvernement, de proposer des solutions fortes pour sécuriser le dispositif :

Limiter l'accès des dispositifs AVIM (avec le système d'acompte de 50%) aux seules entreprises ayant une certaine ancienneté ;

Rendre obligatoire un dépôt de garantie pour l'AVIM

Des orientations proches ont notamment été prises dans le cadre de l'examen du texte lors de la nouvelle lecture du PLFSS.

Outre le maintien de la stabilité fiscale dans le secteur, en soutenant le dispositif de l'avance immédiate le gouvernement encourage un secteur indispensable pour la société.

Le gouvernement nous a fait confiance et nous allons poursuivre avec les services compétents un travail afin de renforcer le dispositif et lutter contre une fraude inacceptable qui aurait pu remettre en cause un mécanisme permettant à l'ensemble des français, toute catégories confondues, de bénéficier des services autorisant à chacun de soutenir ses enfants dans le parcours scolaire, de faire garder ses enfants, de contribuer à l'équilibre vie professionnelle vie personnelle indispensable à notre économie.

Contact presse : Camilia M'HAMED-SAID 06 98 18 63 00 – camilia.mhamed-said@vae-solis.com

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.